

Bruxelles, le 5 mai 2026
(OR. en)

8865/26

SOC 235
EMPL 105
EDUC 142

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Nomination de M. Martin HOŠTÁK, membre pour la Slovaquie, en remplacement de M. Peter BENCKO, démissionnaire - <i>Adoption</i>

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Peter BENCKO, membre du conseil d'administration du Centre cité en objet, dans la catégorie des représentants des organisations d'employeurs (pour la Slovaquie).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75¹ du Conseil, les membres et les suppléants du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation d'employeurs BusinessEurope a présenté la candidature de M. Martin HOŠTÁK pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.
4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, dont le texte figure dans le document 8864/26; et
 - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.
